

Étymologie & sémantique

Michel Casevitz

DANS **RAISON PRÉSENTE** 2026/1 n° 237 , PAGES 107 À 108
ÉDITIONS **UNION RATIONALISTE**

ISSN 0033-9075

DOI 10.3917/rpre.237.0107

Date de mise en ligne : 22/04/2026

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-raison-presente-2026-1-page-107?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Union rationaliste.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](https://shs.cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Étymologie & sémantique

Michel Casevitz

NUISANCES ET POLLUTION

Il me semble qu'actuellement on parle de plus en plus de nuisances et de pollutions environnementales. Les transports contemporains, le trafic routier et aérien, les technologies en tous genres ont développé de nouvelles nuisances (pollution de l'air, des sols, des eaux, pollutions sonores, visuelles et lumineuses) qu'il conviendrait de prévenir lors des planifications urbaines ou territoriales. Leur gestion est devenue un enjeu de santé publique. Il n'est donc pas inutile d'étudier quelques mots que la langue connaît depuis longtemps mais qui connaissent, hélas, un regain d'actualité.

Le substantif *nuisance* est dérivé du participe présent du verbe *nuire* (attesté depuis le XI^e siècle), qui provient du latin *nocere* (avec le premier e long abrégé en latin populaire) ; le même verbe latin a donné en ancien français le verbe *nuisir* (attesté au XII^e siècle aussi et parfois transitif). *Nuisance* a signifié d'abord « le caractère nuisible d'une chose » et, par métonymie « le dommage, le tort, le préjudice » (*Trésor de la langue française informatisé*, TLFi s.u.) ; au singulier le mot est considéré dès le XVII^e siècle comme vieilli. Depuis le XIX^e siècle, on emploie le synonyme *nocivité*, dérivé de l'adjectif *nocif*, ou, rarement, le synonyme *nocuité*, dérivé depuis le même siècle de l'adjectif latin *nocuus* -i, -a, -um « nuisible ». L'antonyme *innocuité* est d'usage courant,

depuis la même époque. Les verbes latins *noceo*, -ere « nuire » et *neco*, -are « tuer » ainsi que le nom racine *nex*, *necis* « mort, meurtre » sont formés sur la racine *nek- « tuer » (cf. grec νεκρός, -ά, -όν [necros, -a, -on] « mort » et le nom racine *vé-κες* « morts. ») Le singulier *nuisance* est encore employé de nos jours au moins dans une expression : dépouillé de tous ses pouvoirs, un individu, une société ou un État menace encore, ouvertement ou implicitement, d'exercer son « pouvoir de nuisance. » Au pluriel, le mot désigne l'ensemble des phénomènes, naturels, techniques ou sociaux, qui nuisent à la qualité de la vie. Et quand la violence accompagne les nuisances, on parle d'*atteintes* ou, plus fortement, d'*agressions*, qui s'abattent sur des individus ou des sociétés.

Les synonymes de *nuire* et de *nuisance* sont nombreux. Ainsi la locution *faire tort*, ou *porter tort*, ou *faire du tort*, est attestée depuis le XII^e siècle ; le nom *tort* dérive du latin populaire *tortum*, participe passé passif substantivé du verbe *torquere* « tordre » : celui qui a tort est parfois *tordu* (du participe du verbe *tordre*, *tordu* est adjectif et, dans la langue familière, substantif) et contraire à ce qui est droit et au droit.

Une *déprédation*, mot attesté depuis le XIV^e siècle (le préfixe précise l'arrachement), est tiré du bas latin *depraedatio*, -onis, nom d'action féminin, dérivé du verbe *depraedo*, -are « piller, voler » (le deuxième terme *praido* est le verbe dérivé du nom *praeda*, -ae « proie, butin ») ; la *déprédation* est une atteinte au bien d'autrui, un pillage, un butin pris à l'ennemi, un ensemble de dégâts faits, sans qu'il y ait guerre, aux biens d'autrui ou à la nature (la sim-

ple *prédation* implique la collecte brutale de nourriture, de proies chez les animaux, ou le mode de vie des chasseurs-cueilleurs ; aujourd'hui, on parle morale en pourfendant un « prédateur sexuel »).

Un *dommage*, attesté depuis le XI^e siècle, d'abord sous la forme *damage*, c'est, comme le définit le TLFi, « ce qui résulte d'une action qui nuit » ; le mot dérive de **dam-* « dommage préjudice », issu du latin *damnum*, *-i* et attesté dès le IX^e siècle, mais il n'existe plus aujourd'hui que dans l'expression « au grand dam de » (le passage de *damage* à *dam(m)age* » n'est pas clairement expliqué).

Un *préjudice*, synonyme propre au droit civil, peut être matériel ou moral et il peut être porté à une personne ou à une chose ; le mot *préjudice* est connu depuis le XIII^e siècle, il dérive du latin *praejudicium*, *-i* « jugement préalable » (**prae* > français *pré-*) et désigne une atteinte au droit, qui nuit à qui le subit.

Ajoutons encore l'adjectif *pernicieux*, à partir duquel a été créé le nom *perniciosité*, mot connu du Littré mais qui est absent actuellement du Petit Larousse, si j'en juge par mon édition de 2022, et qui exprime à l'origine le caractère des fièvres fatales (seul sens indiqué par le Littré). Le mot n'est guère employé aujourd'hui, le TLFi l'ignore. L'adjectif est courant, attesté depuis le XIV^e siècle, il dérive du latin *perniciosus*, *-a, -um* « dangereux, funeste », lui-même dérivé du nom féminin *pernicies*, *-ei* « meurtre, massacre, ruine », nom composé du préfixe *per-* signifiant « de bout en bout, complètement » et du nom dérivé de la racine **nek-* « tuer » (cf. *supra*). L'adverbe de manière *pernicieusement* est attesté lui aussi depuis le XIV^e siècle et n'est plus guère

employé. L'adjectif signifie « dangereux, malfaisant, mauvais, nocif » (TLFi s.u.) ; il appartient surtout au vocabulaire médical pour désigner une maladie qui risque fort d'avoir une issue fatale. Son emploi s'est étendu aux personnes jugées malfaisantes.

Toutes les nuisances, dont le temps accroît les apparitions, les durées et la persistance sont sources de *pollution*, un des mots les plus employés maintenant : attesté depuis le XII^e siècle, il est emprunté au latin *pollutio*, *-onis*, dérivé tardif du verbe *polluo*, *-is, -ere* « souiller, salir » au sens physique ou moral, et « profaner » dans la langue de l'Église. À l'origine, le verbe est composé du préfixe intensif *por-*, alternant avec *per-* et *pro-*, et d'un verbe *luo* apparenté au nom *lutum*, *-i* « boue salissure » (cf. grec *λύθρον*, *-ov* « souillure »). Le nom *pollution* désigne une souillure, une profanation, une infection provoquée par la présence d'éléments altérant la pureté de l'eau ou de l'atmosphère, tels des déchets. La pollution peut être aussi sonore, et par analogie, idéologique : physique ou morale. Le verbe *polluer* « souiller, profaner, déshonorer » est apparu au XV^e siècle, et d'autres mots de la famille sont apparus au XX^e siècle, correspondant à l'extension de la pollution, à l'échelle de la terre : le participe passé passif *pollué*, le dérivé *pollueur* et le participe présent employé comme adjectif *polluant*.

L'abondance croissante des nuisances rend de plus en plus malaisé l'espoir de voir disparaître toute pollution.

20 février 2026